

orig. Henry Louvain
Henry (Actes de tenistes. *orig. n°*)
Jean, Albert, Marie, Philain

1/ Lieutt 18e L. n° 8 M. 6863.

à Hansbeke 22/10/18. Meurendri

L. com. com la d' Hansbeke

transféré à ~~Cherbourg~~ (Lid. F.) ex. a et Fie. a
Louvain ^{dans le} Casseau de fam. à Park lez deuvain (famille
d. 9091 (P. B. 9091 P. Malines.)

E- 627^a du 8/7/20 - au Bourgm. Hansbeke, dem.
si les renst. concern. lieu & et * du mil. sont exacts.
et ead.

Hansbeke 12-7-20: y a été L. - A. D. pas dressé.

E- 627^a du 6/8/20 à Mdn. communiqué lieu L.

E- 624^c 25.9.20. 18 ligne. adresses
Deubruerange -

18e ligne du 25-9-20 informe que le médecin
Denomexange, est à la disposition du ministère
des colonies au Congo.

BC 313 du 29.7.21 au P. de Malines; dem. F. K
mil. aurait été transféré de Hansbeke à Louvain

~~BF du 3.7.21 à Mdn: Fiche Henry ou Henry~~

Mdn 0610/30042 du 2 8 21; dem ead et lieu L

18e L. n. 5835 le 11.7.21 env. liste laquelle donne renst. ^(B.C.) conc. mil.
L.

S. de Namur S. 1156 du 25. 8. 21: mil.^{re} est inconnu
de la comm.^{ne} de Louvain et ne figure pas à l'É.C. (B.C.)

É.C. 14432/2-9-21 à Médu: cad. pas dressé,
rech: faites sont restées infructueuses.

B.C. 345 le 9. 9. 21 à Louvain dem.^{te} milit. a été transféré à Louvain
éventuellem.^t L'emplacem.^t exact de cette place.

Louvain le 23. 9. 21: mil.^{re} n'est pas L. de comm.^{ne} (B.C.)

B.C. 483-19-11-21- à Meerle - dem. si le corps
du mil. & à Heinsbake a été transféré sur le
territoire de la Comm. de Meerle - Dans ce cas
dem. lieu exact de ré'a.

Meerle n. 6532 - 22-11-21- informe que mil.
n'y est pas transféré - Il est plus que probable
que le corps de ce mil. est transféré pour Louvain (B.C.)

B.C. 522 le 9. 12. 21 à Louvain dem. adr. famille. (B.C.)

Louvain - 12-12-21 - fam. y habite - rue des
Joyeuses - Entrée n. 11 (B.C.)

B.C. 113 - 10-1-22 - à No^r Henry, Louvain - Le
corps du mil. qui était & au dem. comm. de Heinsbake

Henry, Jean Albert Marie
n° 6863 Ghislain

AD
a été exé et transféré à une destination
inconnue - dem. si l'exé et le transfert
ont été effectués par ses siens et dans
l'affirmative dem. emplacement actuel de
la tombe de ce brave.

Nb: Henry - 14-1-22 - mil a été exé et réé
à Louvain ^{dans le} bureau de famille à Park lez Louvain.
Le transfert a été effectué par ses siens (B.C.)

L. 617 d / 16-5-22 au L. Malines, dem. f. B. relatif au n°

L. Malines n: 3663- 6-9-22 - ans. E.C. en double n: 9097

R. J. 93^h du 6-10-22 à M. du: E. Cassin: Jorier
constitué, en vue de requérir les
déclarations judiciaires du décès.

Dem. de déclar. ^{en} judic. - f. (moniteur 344 du 10-12-22).

M. du: 561 / 148258 du 12-5-23. Le Jug^t
déclaratif det a été rendu le 12-5-23,
par le tribunal de l'insolence de Louvain
et est inscrit dans le reg^{tr} de l'E.C. de
(Louvain B.C.)

